

RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N° 762

COMPRENDRE

PRÉCARITÉ: LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

DÉBATTRE

PLANTER DES ARBRES
PEUT-IL SAUVER
LA PLANÈTE ?

EXPLORER

LES OUBLIÉS
DE NOS CAMPAGNES



Secours
Catholique
Caritas France



ELODIE PERRIOT / SCSF

ÉDITORIAL

LES FEMMES PREMIÈRES VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

PAR **ADÉLAÏDE BERTRAND**, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

“

LES FEMMES SONT
DANS NOTRE SOCIÉTÉ
LE FER DE LANCE
DU “PRENDRE SOIN”.
LA SOCIÉTÉ SAURA-T-ELLE
À SON TOUR PRENDRE
SOIN D'ELLES ?

”

Plus que jamais aujourd'hui le genre féminin du mot précarité prend tout son relief. Les femmes représentent 57,5 % des adultes rencontrés dans les accueils du Secours Catholique, relève notre *État de la pauvreté en France 2023*. Un pourcentage qui, depuis plusieurs années, s'oriente à la hausse.

Depuis trente ans exactement, le Secours Catholique publie ainsi la photographie de la pauvreté observée l'année précédente. En 2022, dans un contexte inflationniste, le niveau de vie médian a baissé de 7,6 % sur un an. Et avoir un emploi ne suffit plus pour échapper à la pauvreté. Encore moins lorsqu'on est une femme, cheffe de famille monoparentale ou retraitée, victime d'accident de la vie ou exclue du marché de l'emploi. Les femmes sont plus vulnérables aux aléas de la vie : tel est le constat alarmant du rapport cette année.

En 2022, les trois quarts des femmes rencontrées par le Secours Catholique vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. La moitié des mères isolées survivent même avec moins de 583 euros par mois. Avec un compte en banque à découvert dès le début du mois, elles confient ne pas pouvoir satisfaire les besoins de base de leurs enfants, notamment une alimentation correcte, un logement stable, des vêtements neufs ou simplement des fournitures scolaires. Sans parler de loisirs et de vacances. Ces mères vivent dans un stress constant et se démènent avec ingéniosité et abnégation pour subvenir aux besoins de leur famille. La précarité des femmes se mesure aussi sur le marché du travail. Elles doivent trop souvent choisir entre travailler ou garder les enfants. Ce dernier choix implique une réduction ou une interruption de l'emploi donc du revenu, ainsi qu'un impact négatif sur la carrière, sur l'avancement, sur le salaire. Une situation qui se conclut fréquemment par une retraite misérable.

Dans huit cas sur dix, le chef de famille des 2 millions de foyers monoparentaux actuels est une femme. Et 40 % de ces foyers vivent sous le seuil de pauvreté (source Insee).

Notre rapport annuel met en évidence les défaillances de notre protection sociale, alors que notre société a la chance de s'appuyer sur ces femmes qui, malgré l'adversité, se battent au quotidien avec courage.

Les femmes sont dans notre société le fer de lance du “prendre soin”. La société saura-t-elle à son tour prendre soin d'elles, en étant à leurs côtés et en répondant à leurs demandes par des mesures structurelles ? C'est l'interpellation qu'elles nous lancent par la voix de ce dernier rapport sur l'état de la pauvreté en France. C'est l'interpellation que nous voulons partager avec vous pour y répondre, toutes et tous, ensemble. ■

ENQUÊTE

PRÉCARITÉ : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

PAR DJAMILA OULD KHETTAB

Moins bien insérées sur le marché du travail que les hommes, les femmes sont plus vulnérables aux aléas de la vie. Notamment à l'issue d'une rupture conjugale. Selon de nombreux observateurs, ces inégalités sont en grande partie consubstantielles à notre système fiscal et social. Malgré des évolutions récentes, le modèle de protection sociale ne les met pas suffisamment à l'abri d'un risque de précarisation. Il ne favorise pas non plus leur émancipation économique. Tandis que la précarité touche un nombre croissant de femmes à différentes étapes de leur vie, des personnes concernées et des acteurs associatifs se mobilisent et appellent à une refonte du système.

COMPRENDRE





VINCENT BOISOT / SCSF

▲ À 79 ans, Gabrielle doit encore travailler pour compenser « une petite retraite ».

« Je n'ai pas d'héritage, je suis une enfant de la Ddass. On se débrouille comme on peut », confie Gabrielle en rangeant une pile de cartes de visite fraîchement imprimées « pour élargir la clientèle ». Gabrielle a commencé à travailler à 14 ans, alternant des « petits boulots » à mi-temps déclarés et une activité de couturière « au noir ». À 79 ans, cette habitante d'un village de l'Ain est contrainte de poursuivre une activité pour compenser une « petite retraite ». Dans son pavillon – « un logement social » – où elle vit seule, Gabrielle a aménagé un atelier de couture dans le salon. L'ensemble de l'équipement est d'occasion, comme les commodes aux tiroirs remplis de bobines de fil à coudre récupérées dans l'hôpital où travaille son fils. Dans la pièce, des sacs chargés de tabliers, de bavoires et de draps attendent d'être remis à des clientes ou écoulés aux prochaines brochantes. Ce modeste complément de revenu

– « 40 euros les bonnes semaines » – s'ajoute à sa pension de 1 011 euros par mois, dont 215 euros de pension de réversion. Dans ces conditions, le moindre pépin se transforme en galère. Une fuite d'eau en début d'année et la voilà dans l'incapacité de régler en une fois les 150 euros de réparation. Elle se voit obligée de rogner sur ses dépenses alimentaires, déjà restreintes, pour faire des économies : « fini le poisson et la viande », les portions sont réduites et des repas sautés. Elle raconte : « Il m'arrive de ne manger que du pain et du fromage quand il y en a, sinon du pain et du café au lait, pour m'en sortir. »

Comme Gabrielle, un nombre croissant de femmes seules de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté (de 60 % du niveau de vie médian), soit avec moins de 1 102 euros par mois. En septembre dernier, le gouvernement a annoncé une revalorisation du minimum contributif de base, passant de 684 à 709 euros. Un effort insuffisant, notamment en pleine hausse des prix, estiment des associations de lutte contre la pauvreté. « Les petites pensions vont rester en dessous de 75 % du seuil de pauvreté », déplore Jean Merckaert, directeur du plaidoyer France au Secours Catholique.

Pour Céline Bessière, professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine, la paupérisation des femmes âgées devient un « vrai sujet de préoccupation, d'autant que 40 % des droits de pension à la retraite perçus par les femmes sont en réalité des pensions de réversion ». Ce disposi-

“

LES FEMMES SUBISSENT ENCORE LES EFFETS D'UNE DIVISION SEXUÉE DU TRAVAIL

”

tif, qui consiste à reverser une partie de la pension de retraite d'une personne décédée à son conjoint, ne s'applique qu'aux couples mariés. Or « de plus en plus de couples vivent en union libre ou se paçsent. Ils ne vont donc pas pouvoir en bénéficier », rappelle la sociologue.

Des travailleuses pauvres

Le faible niveau de vie des retraitées est en grande partie le résultat de trajectoires professionnelles discontinues, incomplètes et souvent précaires, causées par un accès inégal à l'emploi entre les femmes et les hommes. Un chiffre reflète bien cette situation : en 2021, les hommes continuent d'être rémunérés 24 % de plus que les femmes dans le secteur privé, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Au sein des couples, les écarts de salaires sont plus criants encore : en moyenne, les femmes gagnent 42 % de moins que leur conjoint, toujours selon l'Insee.

Même si le niveau de diplôme des étudiantes s'améliore, les femmes continuent d'être reléguées en bas de l'échelle. D'après l'Insee, 63 % des postes non qualifiés sont occupés par des femmes. Elles restent aussi concentrées dans un nombre limité de secteurs où les conditions de travail sont contraignantes, avec des horaires émiettés, et des perspectives d'évolution de rémunération et de carrière marginales. Aides-soignantes, assistantes maternelles, auxiliaires de vie... Certains métiers ne se conjuguent presque qu'au féminin.

Pour Hélène Périvier, chercheuse à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les femmes pâtissent encore des effets d'une « *division sexuée du travail, bien ancrée dans l'histoire économique et politique de notre pays. La surreprésentation des femmes dans certains domaines, notamment celui du soin à la personne, est liée aux normes de genre* ».

L'économiste poursuit : « *Les salaires pratiqués sont plutôt bas car les tâches effectuées sont sous-valorisées et il n'y a pas vraiment de gain de productivité possible. Dans ces secteurs précarisés, il faut donc une volonté politique pour tirer le niveau de rémunération vers le haut.* »

Pour garantir une rémunération décente, les emplois précaires doivent être mieux régulés, plaide ainsi le Secours Catholique. « *Depuis l'instauration de la prime d'activité, observe Jean Merckaert, c'est l'État social qui compense les bas revenus car des employeurs, bien qu'ils en aient les capacités, ne le font pas. Ça pose question.* » >>>



ÉCLAIRAGE

RÉGULARISER POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

« *Une avocate m'a dit que la clé est d'avoir une promesse d'embauche. Mais qui va m'embaucher alors que je n'ai pas de papiers ?* », s'interroge Iba, une Algérienne de 38 ans. En arrivant à Bordeaux il y a quatre ans pour fuir un conjoint violent, cette ex-fonctionnaire de police a plongé dans une grande précarité, ballottée de foyers en hôtels sociaux. « *J'ai même dormi à la rue pendant ma grossesse* », raconte cette mère de trois enfants.

Nancy est elle aussi dans une impasse en raison de son statut administratif. Cette ex-consultante pour des bureaux d'étude, venue du Gabon, se dit prête à accepter n'importe quel poste : « *Qui va prendre en considération mes diplômes ? Il faut savoir refaire sa vie. Si je trouve un job, même au noir, je le prends.* » Quitte à risquer de tomber sur un recruteur peu scrupuleux. « *Des employeurs peuvent nous exploiter parce qu'ils savent qu'on a nulle part où se plaindre* », poursuit Nancy, logée avec son fils de 16 mois par le 115.

De nombreuses femmes en situation irrégulière évoquent aussi un mal-être, entretenu par un stress permanent et l'impossibilité de se projeter dans l'avenir. « *J'ai eu des idées noires. Je me cachais de mon fils pour pleurer* », confie Pauline. Après des années de procédure, cette mère d'un garçon de 8 ans, originaire du Cameroun, a fini par obtenir un titre de séjour. Bientôt, ils vont quitter l'hôtel, où ils étaient hébergés par le 115, pour un logement plus spacieux et confortable. « *Je retrouve ma dignité* », déclare-t-elle.

Aux côtés d'autres acteurs, le Secours Catholique milite pour une régularisation plus large et plus rapide, afin de protéger les personnes migrantes en leur conférant des droits, et de leur permettre de sortir de la pauvreté. « *Nous rencontrons des personnes que le droit de l'enfant interdit d'expulser. Ça n'a pas de sens de les maintenir dans un statu quo administratif ni expulsable ni régularisé* », déplore Jean Merckaert, directeur du plaidoyer France au Secours Catholique. L'association, qui constate une forte progression des femmes étrangères parmi les personnes qu'elle accompagne, a rejoint un appel à la tenue d'une convention citoyenne sur la migration afin d'instaurer un débat apaisé. ■

COMPRENDRE



VINCENT BOISOT / SDF

▲ À Paris, Sandrine continue de compter sur l'aide alimentaire.

» Dans ces conditions, beaucoup de femmes disent être contraintes de multiplier les heures supplémentaires, de recourir à une activité d'appoint non déclarée ou de cumuler deux emplois. C'est le cas de Sandrine, qui élève seule son fils de 8 ans, atteint d'albinisme oculocutané et nécessitant une prise en charge dans un établissement spécialisé. Tous deux partagent la même chambre, leur appartement, situé dans une HLM, à Paris, ne disposant que de deux pièces. Son salaire d'agent de sécurité ne lui permet pas de déménager dans un espace plus grand. Ni de faire face aux frais médicaux de son fils, d'autant que « beaucoup de médicaments ne sont pas remboursés ». Pour joindre les deux bouts, Sandrine accepte des missions d'intérim les soirs, les week-ends et sur son temps libre « dès que je peux faire garder mon fils ». Au total, elle peut travailler jusqu'à 45 heures par semaine. Sandrine sait qu'elle n'est pas la seule dans cette situation. Bénévole depuis trois ans

“
LES FEMMES S'APPAUVRISSENT
BIEN PLUS QUE LES HOMMES
À L'ISSUE D'UNE RUPTURE.
”

à Yachad, une association de soutien aux familles en difficulté, elle participe chaque mardi à une distribution de colis alimentaires, organisée dans la cour d'un centre culturel du sud de Paris. Le nombre d'inscrites ayant bondi depuis le début de l'année, les quantités de denrées collectées ne permettent plus de satisfaire tout le monde.

« On privilégie celles qui n'ont pas de travail. Nous autres, on se sert s'il en reste », explique Sandrine. Ce jour-là, elle repart les mains vides. Dans son rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France 2023, le Secours Catholique dresse un constat similaire : la précarité se féminise et touche des femmes à tout âge de leur vie. En 2023, elles constituent 57,5 % des personnes accueillies par l'association. Pousser la porte d'une structure associative pour subvenir à ses besoins n'est pas facile. Dans l'Ain, Gabrielle se dit gênée de se tourner vers des associations pour remplir son frigo ou s'habiller. « J'essaye d'y aller le moins possible »,

confie-t-elle. À Paris, Rania a longtemps hésité avant de suivre sa voisine dans les locaux de Yachad. « *Je pensais que ce n'était pas fait pour moi. Je n'osais pas* », témoigne cette mère de trois enfants isolée, désormais bénévole de l'association. Ses ennuis ont commencé il y a dix ans, quand elle a quitté son poste d'assistante de gestion pour se consacrer entièrement à son fils aîné, après un diagnostic d'autisme sévère. Sans ressources, expulsée de son logement, interdite bancaire... Très vite, Rania s'est retrouvée dans une spirale de précarité dont elle peine à s'extraire.



XAVIER SCHWABEL / SCSF

Travailler ou garder son enfant

Comme Rania, un grand nombre de femmes sont amenées à réduire leur temps de travail ou à interrompre temporairement, voire durablement, leur carrière pour élever un enfant ou prendre soin d'un proche. Beaucoup disent ne pas pouvoir travailler davantage faute d'une place en crèche publique – il en manque 200 000, selon les estimations – ou d'une aide sociale à la garde. En juin dernier, la Première ministre Élisabeth Borne a dévoilé les contours du futur "service public de la petite enfance", promesse de campagne d'Emmanuel

Macron. Le gouvernement s'engage à créer 100 000 places d'accueil d'ici 2027 et 200 000 d'ici 2030. Autre promesse de campagne, le "complément du libre choix du mode de garde" (CMG), une aide versée aux parents faisant garder leur enfant jusqu'à ses six ans, sera étendu pour les familles monoparentales jusqu'aux 11 ans de l'enfant, d'ici juillet 2025. Des horizons trop lointains pour des militantes. « *On en a besoin maintenant!* » s'exclame Lucia, qui ne sera bientôt plus éligible à cette aide. Cette cadre à la municipalité de Lyon, qui élève seule sa fille de six ans, a déjà demandé à son »

▲ **Les femmes représentent les trois quarts des bas salaires, selon l'Insee.**

FOCUS

COMBATTRE LE NON-RECOURS À L'ASF

En novembre 2022, le gouvernement a revalorisé de 50 % l'allocation de soutien familial (ASF). Celle-ci s'élève désormais à 184,41 euros. Près de 800 000 familles monoparentales bénéficient de cette allocation, versée en complément d'une pension alimentaire si celle-ci est inférieure au montant de l'ASF ou non versée. Problème : un grand nombre de mères isolées ne la demandent pas car cela implique d'entamer au préalable une procédure judiciaire pour obtenir une pension alimen-

taire. Or beaucoup ne souhaitent pas reprendre contact avec leur ex-conjoint ou craignent d'activer un nouveau conflit en réclamant leur droit. « *Le moment d'une rupture peut être à l'origine de violences conjugales ou encore les exacerber* », explique Céline Bessière, sociologue. « *C'est un vrai enjeu de créer des moyens d'intermédiation pour protéger ces femmes.* » Les dispositifs d'aide placent les mères isolées dans une situation délicate de « *demandeuses* » et entretiennent un rapport de dépendance vis-à-vis

de leur ex-conjoint et de l'administration, estime la sociologue : « *C'est à elles de monter les dossiers, d'entreprendre des démarches complexes et chronophages, car ce sont elles qui subissent un préjudice économique au moment de la séparation. On pourrait imaginer une autre façon de faire.* » De son côté, La Collective, association de défense des droits des parents isolés, milite pour l'ouverture de l'accès à l'ASF à « *toutes les mères isolées, y compris celles qui ne passent pas par la Justice aux affaires familiales* ». ■

COMPRENDRE

» employeur « de passer à 80 % d'activité », avec la perte de salaire consécutive. Le Secours Catholique milite pour un service public de la petite enfance universel, sans condition d'emploi ni de statut administratif. « *L'essentiel de l'action sociale du gouvernement est orienté vers l'emploi. Or la plupart des parents hors emploi ont déjà une activité, comme s'occuper d'un proche* », explique le directeur du plaidoyer France. « *Ils doivent pouvoir bénéficier d'un temps de répit et leurs enfants d'un temps de socialisation.* »

Malgré des évolutions récentes, une pression sociale continue de s'exercer plus fortement sur les femmes pour qu'elles se rendent disponibles. Céline Bessière, sociologue, explique : « *Dans les couples, des ajustements de carrière, plus souvent concédés par la femme que par l'homme, se font sans grande discussion.* » Résultat, cinq ans après l'arrivée du premier enfant, le salaire des femmes employées dans le privé chute de 25 % en moyenne tandis que celui des pères reste inchangé, voire progresse, selon l'Insee.

Des défaillances

Le système de protection sociale ne compense pas suffisamment ces aménagements de carrière des femmes. Car pour nombre de prestations sociales, le calcul des droits prend en compte l'ensemble des revenus d'un foyer fis-

cal, ce qui peut impliquer, pour le conjoint percevant un salaire inférieur, une baisse du montant ou encore la perte totale d'une aide sociale. C'est le cas notamment pour la prime d'activité. 57 % des bénéficiaires sont des femmes, selon le ministère des Solidarités. Conjugualiser ce minimum social n'a guère de sens puisque « *l'activité est une dimension individuelle et non familiale* », estime l'économiste Hélène Périvier. Une solution serait de s'inspirer du dispositif précédent, la prime pour l'emploi (PPE), qui était versée au regard du salaire de l'individu seulement, propose la chercheuse.

La conjugualisation des droits sociaux crée aussi une situation de dépendance vis-à-vis du conjoint mieux rémunéré, ce qui peut dissuader une personne de quitter son partenaire, y compris en cas de violences conjugales. « *Notre modèle de protection sociale est assez assujettissant pour les femmes, explique l'économiste. Il idéalise les solidarités privées et suppose une mise en commun parfaite des ressources, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Et même si ces formes de solidarité existent, elles prennent fin quand les couples se séparent.* »

Sur près de 2 millions de foyers monoparentaux, 40 % vivent sous le seuil de pauvreté. Dans huit cas sur dix, ce parent est une femme. « *Les femmes s'appauvrissent bien plus que les hommes à l'issue d'une rupture, poursuit Hélène Périvier. Le fait d'être moins bien insérée sur le marché du travail précarise face à une rupture familiale. Retrouver un emploi, pour une mère isolée, est beaucoup plus difficile.* »

Sans relais, parfois confrontées à des pères défaillants ou absents, qui ne paient pas régulièrement la pension alimentaire, de nombreuses mères célibataires évoquent aussi un surmenage qui les amène à s'isoler. À Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, Aurélie, 43 ans, a vu sa « *vie sociale s'écrouler comme un château de cartes* ». Entre son poste d'enseignante, l'éducation de ses deux enfants et les démarches administratives pour obtenir des aides sociales, elle ne s'accorde aucun répit. « *Ma mère vient les mardis*, explique-t-elle. *Ça minimise la charge, mais ça ne me permet pas de prendre du temps pour moi.* » Aurélie a rejoint La Collective, une association de défense des



SEBASTIEN LECLIZIO / SCOF

► Se tourner vers une association n'est jamais simple pour une personne en précarité.



SEBASTIEN LE GLEZIO / SOCF

parents isolés. Après trois ans de mobilisation, La Collective a obtenu de la municipalité de Montreuil un abatement tarifaire de 25 à 40 % sur les tarifs de la cantine et des activités périscolaires, destiné aux foyers monoparentaux. Cette mesure, en vigueur dans une vingtaine de communes, pallie un mode de calcul des coûts des prestations scolaires et périscolaires pénalisant pour les mères récemment séparées, affirment les militantes. « Car il s'effectue sur la base du référentiel N-2 de l'avis d'imposition, précise Aurélie, c'est-à-dire à partir de l'ancienne situation d'une mère isolée qui ne correspond pas à sa nouvelle réalité. » Le fait que les pensions alimentaires versées apparaissent sur la feuille d'impôt d'une mère isolée est également pénalisant. « Cela peut rendre imposable une personne. Surtout, cela peut faire payer plus cher un ensemble de services, comme la cantine ou la garderie », observe Céline Bessière. Par ailleurs, la prise en compte des pensions alimentaires dans le calcul de transferts sociaux peut avoir des répercussions sur le montant des minima sociaux perçus. Pour des allocataires, toucher une pension alimentaire revient à perdre en niveau de vie, observe Hélène Pérvier. Or « ce sont ces allocataires qui se trouvent dans les situations les plus précaires ». Face à cette situation, des couples divorcés mettent en place des stratégies de contournement. « Il est plus intéressant pour eux que le parent qui n'a

pas la garde participe en nature et de manière non déclarée à l'éducation de l'enfant plutôt qu'il verse une pension alimentaire, estime l'économiste. Notre système crée ainsi une inégalité entre les couples séparés qui s'entendent bien et ceux qui sont dans une relation compliquée. » Et d'ajouter : « Pour améliorer la situation des mères isolées, il faut revoir l'articulation entre le paiement de la pension alimentaire et le système social et fiscal. » Les militantes de La Collective appellent elles aussi à une réforme structurelle du système. Depuis des mois, elles planchent sur une proposition de loi définissant un statut de parent isolé. Doublement du nombre de jours de congé pour enfant malade, défiscalisation des pensions alimentaires, changement du mode de calcul des prestations à l'enfance... Le texte prévoit une série de mesures ayant pour but de « permettre un accès égal au logement, à la santé et à la culture pour les mères isolées et leurs enfants afin d'enrayer le cycle de la précarité ». L'enjeu est aussi le suivant : comment ne pas compromettre l'avenir des enfants issus de familles monoparentales ? À Saint-Denis, Aurélie, obligée de piocher pour des dépenses courantes dans la « maigre enveloppe » consacrée aux études de ses enfants, exprime les craintes de nombreuses mères isolées : « Je suis en train de leur transmettre la précarité en héritage. Si on ne fait rien, on construit la France précaire de demain. » ■

▲ À la maison des familles de bordeaux, Iba, mère isolée de trois enfants, trouve du soutien.

COMPRENDRE

L'ENTRETIEN

« LES DROITS ÉCONOMIQUES DES FEMMES NE SONT PAS TOTALEMENT CONQUIS »

Comment rendre l'émancipation économique des femmes plus effective ? Comment faciliter le recours à leurs droits pour éviter l'engrenage de la précarité ? Entretien avec Marie-Pierre Rixain, députée Renaissance et ex-présidente de la délégation aux Droits des femmes à l'Assemblée nationale.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CLAIRE LE LOGE**
ET **DJAMILA OULD KHETTAB**

PARCOURS

MARIE-PIERRE RIXAIN

Depuis 2017

Députée de l'Essonne (Renaissance).

2017-2022

Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale.

24 décembre 2021

Fait adopter la "loi Rixain", qui vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes.

CLAIRE LE LOGE

1962

Naît en Lozère.

2018

Deviens accueillie et bénévole au Secours Catholique.

Depuis 2020

Représente le Secours Catholique au CCAS de Montpellier.

Claire Le Loge : Les femmes que nous croisons au Secours Catholique disent se heurter à des préjugés sur les personnes en précarité. Des préjugés qui peuvent blesser et renforcer le sentiment de honte et l'isolement d'une personne en difficulté. Comment changer ce regard ?

Marie-Pierre Rixain : D'abord, il faut en parler, ne pas hésiter à mettre en valeur leur prise de parole et rappeler ce qu'est un quotidien précaire et ses conséquences concrètes, telles que la détresse psychologique et la perte du lien social. On a besoin de la création de richesse et de valeur pour pouvoir financer la solidarité nationale et le lien social. Mais on est dans un monde où la création de richesse et de valeur supplante parfois le lien social.

Claire Le Loge : Les femmes que nous accueillons disent aussi qu'elles doivent livrer un vrai combat pour obtenir leurs droits. Par honte, par manque d'information

ou par épuisement, elles sont nombreuses à ne pas recourir à des prestations sociales qui leur sont dues. Et la dématérialisation des services publics aggrave ce problème. Comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes en précarité ?

M.-P.R. : Il y a d'un côté le problème du non-recours à des droits, qui est un sujet administratif, et de l'autre, un problème de culture du numérique et de fossé qui risque de se creuser dans la société. Il faut que les services sociaux (CAF, Caisse nationale de retraite, Sécurité sociale...) prennent conscience de l'impact que peut avoir leur manque de réactivité sur la vie des administrés, qui peuvent très vite se retrouver dans des



MATHIEU GENOY / SOCF



situations difficiles. Il devrait également y avoir plus de liens entre les services administratifs et les banquiers.

Du fait de la décentralisation d'un certain nombre de services, il n'y a pas de régularité dans la manière dont les dossiers sont recueillis. On a aussi des territoires beaucoup plus concernés que d'autres par des situations de précarité et, de manière kafkaïenne, dans certains dossiers on ne comprend pas quel a été le premier point de blocage.

Par ailleurs, il y a un droit au service public. Si les conditions ne sont pas réunies pour obtenir ce droit en raison de la numérisation, parce qu'une partie de la population n'est pas à même d'utiliser ces outils ou ne les possède pas, il y

a un problème d'accès au service public. L'ouverture des maisons France Service a pour vocation de rassembler en un même lieu l'ensemble des interlocuteurs afin qu'ils puissent communiquer plus facilement.

“

**LA CONJUGALISATION
ENTRETIEN UN RAPPORT
DE DÉPENDANCE À L'ÉGARD
D'UN CONJOINT.**

”

Djamila Ould Khettab : De nombreux acteurs de la lutte contre la pauvreté estiment que la conjugation des droits sociaux maintient les femmes dans une forme de dépendance économique. La

déconjugation des prestations sociales telles que le RSA, l'APL ou la prime d'activité, appliquée pour l'allocation aux adultes handicapés (AAH) depuis octobre dernier, n'est-elle pas souhaitable ?

M.-P.R. : J'étais favorable à la déconjugation de l'AAH et je suis pour la déconjugation de toutes formes d'allocations sociales. D'une part, parce que la conjugation entretient un rapport de dépendance à l'égard d'un conjoint. Lorsque des allocations sociales qui reviennent à la femme sont conjuguées, elles peuvent être captées par un conjoint malveillant.

D'autre part, il s'agit de l'argent des femmes. Il faut considérer que celui-ci n'est pas un revenu »

COMPRENDRE

» d'appoint dans la famille ou le couple, mais que c'est le propre argent des femmes, qui leur revient et leur permet d'être autonomes sur le plan économique, de retrouver une forme de pouvoir de décision à l'intérieur du couple. Dans la loi de décembre 2021, on a ainsi amélioré le droit au compte pour les victimes de violences conjugales. Une banque ne peut plus vous refuser l'ouverture d'un compte bancaire, quelle que soit votre situation financière ce qui permet de lutter contre les violences conjugales. Quand vous êtes autonome sur le plan financier, vous pouvez quitter plus facilement un conjoint violent. L'idée est de faire des femmes des sujets économiques à part entière. Dans l'histoire des droits des femmes, on a conquis nos droits politiques, nos droits sexuels et reproductifs, mais nos droits économiques ne sont pas totalement conquis.

Djamila Ould Khettab : Vous souhaitez faire du taux individualisé d'impôt sur le revenu pour chacun des membres du ménage l'option par défaut. En quoi cette mesure peut-elle atténuer les inégalités économiques au sein du couple ?

Marie-Pierre Rixain : Avec le prélèvement à la source, on aurait pu imaginer qu'il y ait une forme d'individualisation du calcul de l'impôt sur le revenu. On a ouvert la possibilité pour les couples de cocher une case disant que le taux de prélèvement peut être individualisé, c'est-à-dire proportionnel à ce que chaque membre du ménage gagne réellement. Or la majorité des foyers dans notre pays ont un taux conjugalisé, ce qui fait que,

lorsqu'il y a de grosses différences de salaires au sein du couple, le conjoint gagnant moins, le plus souvent la conjointe – 78 % des femmes ont un salaire inférieur à celui de leur conjoint –, est indûment fiscalisé.



IL N'EST PAS NORMAL QUE DES PERSONNES RESTENT TOUTE LEUR VIE AU SMIC.



Dans le cadre du projet de loi de finances 2024, j'ai donc déposé un amendement, qui va recevoir un avis favorable du gouvernement. Ainsi, à partir de 2025, l'impôt sur le revenu sera automatiquement prélevé à la hauteur de ce que chaque conjoint a comme revenu. Si le couple souhaite que son imposition reste conjugalisée, ce sera encore possible.

D.O.K. : La loi sur l'égalité professionnelle votée en 2021 vise notamment à briser un plafond de verre, en permettant aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité par le biais de nouveaux quotas. Mais qu'en est-il des femmes en emploi précaire ? Comment faire en sorte que les femmes soient moins, voire plus du tout, exposées aux effets négatifs de l'évolution du marché du travail ?

M.-P.R. : Il doit y avoir une réflexion partagée entre le législateur et les entreprises sur un certain nombre de conditions d'emploi des femmes. Il n'est pas normal que des personnes restent toute leur vie au Smic ou, sur une pers-

pective de vingt ans de carrière, gagnent 1,1 ou 1,2 fois le Smic. Une réflexion doit aussi être menée par les branches professionnelles sur les horaires de travail hachés, étant donné le coût social qui en résulte pour des foyers dont les parents sont absents entre 5 et 7 heures du matin ou entre 20 et 23 heures. Un certain nombre de pays ont pris ces situations en compte, notamment la Suède et le Canada. Le législateur devra également se pencher sur l'emploi à temps partiel.

Outre la rémunération et l'organisation du travail dans notre société, une réflexion s'avère nécessaire sur les postes budgétaires adjacents, comme le logement et le transport. Il y a des personnes qui travaillent mais qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts parce que le coût du logement est considérable.

D.O.K. : Autre cause du sous-emploi des femmes : les aménagements qu'elles demandent dans leur carrière professionnelle pour élever leur(s) enfant(s). Comment faire en sorte qu'elles puissent concilier vie personnelle et vie professionnelle, ce qui pose moins de difficultés pour les hommes ?

M.-P.R. : Il faut que les entreprises considèrent leurs salariées avant tout comme de personnes à part entière et non pas seulement comme des collaboratrices. Grâce à sa politique familiale, la France est l'un des pays qui a réussi tant bien que mal à permettre aux femmes de travailler tout en préservant son taux de natalité. Il n'empêche qu'il y a bien un coût de la maternité pour les femmes employées. Il y a égale-

ment un coût pour celles qui ne le sont pas à cause d'un soupçon de maternité.

Je ne suis pas favorable à un allongement du congé maternité. Car il ferait courir aux mères le risque de s'éloigner du marché du travail, notamment celles qui ont un emploi pénible ou faiblement rémunéré. Or c'est l'emploi qui leur permet de maintenir une forme d'autonomie économique.

Il faut développer des places en crèche, rendre plus contraignante la prise du congé paternité pour les hommes et développer celui-ci de manière que le coût de la parentalité pèse autant sur l'homme que sur la femme. Comme l'a fait la Suède dans les années 1970, nous pourrions créer un droit opposable de garde pour les enfants dès l'âge de deux ans.

D.O.K. : De nombreux chercheurs font ce constat : le système de protection sociale ne prend pas suffisamment en compte les mutations sociales et familiales, notamment l'augmentation du

nombre de familles monoparentales. Beaucoup d'entre elles vivent dans la pauvreté. Comment mieux les protéger ?

M.-P.R. : Ce n'est pas la monoparentalité qui est un risque de précarité, mais le fait qu'on l'entoure mal. La première chose à mettre en place, c'est de rendre pleinement effective l'intermédiation de l'Aripa (Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire, Ndlr), quand bien même la justice aux affaires familiales ne se serait pas prononcée.

“
**NOUS POURRIONS CRÉER
UN DROIT OPPOSABLE DE
GARDE.**
”

La question est aussi de savoir comment maintenir les mères isolées en emploi. Depuis la loi de 2021, la monoparentalité est devenue un critère de priorité dans l'attribution par les collec-

tivités territoriales des places en crèches publiques. Cette loi prévoit également un accompagnement social dans les crèches des parents en situation de précarité, appelées "crèches à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP). Ce dispositif est totalement amorti par la CAF et ne représente pas de coût supplémentaire pour la collectivité territoriale, à condition qu'elles accueillent au minimum 30 % d'enfants de moins de trois ans dont les parents sont engagés dans une recherche d'emploi. Grâce à ce dispositif, au cours des années 2019 et 2020, parmi les parents d'enfants accueillis dans ces crèches, 30 % ont bénéficié d'une formation qualifiante et 50 % sont actuellement en insertion professionnelle.

C.L.L. : Une grande partie des femmes accompagnées par le Secours Catholique sont dans l'impossibilité d'accéder à un emploi car elles n'ont pas de titre de séjour. Les maintenir sans droit aggrave leur pauvreté et altère leur capacité à s'intégrer. N'est-il pas temps de faciliter leur accès à un titre de séjour pour leur permettre de vivre dignement et de manière autonome ?

M.-P.R. : À partir du moment où vous avez vocation à trouver votre place, où vous avez une promesse d'embauche, par exemple, il n'y a aucune raison que nous ne vous accompagnions pas dans la régularisation de votre situation administrative. D'autant que le maintien dans la clandestinité peut également avoir des conséquences sur l'accompagnement des enfants sur le plan médical et scolaire. ■



MATHEU GENON / SCSF



QUAND L'INÉGALITÉ D'ACCÈS AU FONCIER ACCROÎT LA PRÉCARITÉ DES FEMMES

Aujourd'hui, les femmes possèdent seulement 15 % des terres dans le monde. Pourtant, ce sont elles qui produisent la majorité des denrées alimentaires dans les pays du Sud. Elles subissent donc une discrimination concernant la propriété, ce qui les maintient dans la pauvreté. Exemple au Sénégal.

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

Khorédia a 53 ans. Veuve depuis quelques années, elle vit dans un village près de Kaolack au Sénégal : « Depuis la mort de mon mari, je suis obligée de louer des terres pour les exploiter. Quand ça m'est impossible, pour nourrir ma famille, je collecte les restes dans les champs des autres après les récoltes. » En cas de veuvage ou de divorce, la situation est difficile pour les femmes rurales du Sénégal, où l'on considère que moins de 2 % d'entre elles

possèdent des titres fonciers. Pourtant, la loi sénégalaise stipule l'égalité des hommes et des femmes en ce qui concerne la propriété. Mais le droit national ne prévaut pas sur le droit coutumier ancestral ou le droit religieux. « Il y a des barrières sociales. Dans les faits, les femmes dépendent de la volonté des hommes. Il leur faut l'accord de ces derniers pour pouvoir exploiter une terre », explique Ludovic Seydou Diédhou, de Caritas Ziguinchor. « La propriété est un élément d'accès au pouvoir. Elle est une

AVIS D'ACTEUR

GABRIELA MORINAY-CALMON, CODIRECTRICE DE LA FONDATION "TERRE DE LIENS"

« EN FRANCE AUSSI, LES FEMMES AGRICULTRICES SONT PLUS PAUVRES QUE LES HOMMES »

« **E**n France, on constate que même si la moitié des élèves des lycées agricoles sont des femmes, seuls 22 % des agriculteurs qui s'installent à la sortie sont de sexe féminin. Il faut dire que la répartition du patrimoine des familles agricoles est encore traditionnelle (les filles héritent moins des terres agricoles que les garçons) et que les femmes doivent s'endetter deux fois plus que les hommes pour avoir un prêt à l'installation ou acheter des outils. Cette inégalité d'accès au foncier est un frein à l'installation. Résultat : les femmes sont sur de plus petites surfaces avec moins

de revenus, puisqu'elles gagnent 29 % de moins que les hommes. En général, les agriculteurs sont pauvres en France (avec une retraite de 840 euros en moyenne pour les hommes), mais les femmes agricultrices sont encore plus pauvres : avec une retraite de 570 euros, l'écart est énorme ! On trouve par ailleurs une division sexuée du travail avec, d'un côté, les machines pour les hommes et, de l'autre, le soin des animaux et la transformation des produits pour les femmes. Ces dernières portent aussi toute la charge domestique dans le foyer. L'agriculture a aujourd'hui du retard

dans l'acquisition des droits sociaux pour les femmes, elle est encore patriarcale. Pourtant, il y a à nos yeux un enjeu à changer ce statu quo si nous voulons aller vers des pratiques d'agriculture durable. Car nous avons remarqué que les femmes montrent plus d'intérêt pour les nouveaux modèles agricoles qui sont des solutions d'adaptation au changement climatique. Il y a par exemple plus de femmes que d'hommes dans le bio. Si on veut sauver la planète, il va falloir miser sur l'installation des femmes dans l'agriculture car elles sont plus résilientes. » ■



DES OUTILS POUR COMPRENDRE

À LIRE

consécration de la domination masculine », analyse Fanny Benedetti, juriste internationale experte des questions de genre, ancienne directrice exécutive d'Onu femmes France.

Un frein au développement

La terre est un moyen de développement économique qui offre une opportunité d'avoir des revenus. En effet, cultiver permet de se nourrir mais aussi de vendre ses produits. Sans droit foncier, les femmes n'ont pas accès aux intrants (outils, engrais, semences) ni à l'emprunt (il faut une garantie pour prendre un crédit). Et quand on leur loue une terre, elles n'ont pas le droit d'y installer des puits ou des forages. L'inégalité d'accès à la terre les maintient donc dans la précarité, et a plus largement un impact sur la famille : « *Quand elles ont des revenus, les femmes, gardiennes de la maison, améliorent le quotidien sur le plan de la nourriture et de la scolarité des enfants. On peut dire en ce sens que la non-possession des terres est un frein au développement* », estime Joseph Tine, de Caritas Dakar.

C'est pourquoi les Caritas du Sénégal encouragent la formation de collectifs maraichers féminins sur place, afin que les autorités locales leur donnent un titre foncier collectif. Mais cela est encore impossible individuellement. Pourtant, en 2015, les États de l'Union africaine avaient lancé une campagne "30 % des terres pour les femmes à l'horizon 2025". Seule la Sierra Leone a imposé des quotas. « *Il faudrait une politique familiale déterminée pour que les femmes puissent acquérir des terres. Les États doivent travailler avec les chefs coutumiers et religieux pour faire avancer les choses* », préconise Fanny Benedetti. « *Quant aux institutions internationales comme la Banque mondiale, elles devraient fixer des conditions à leurs aides, à savoir la non-discrimination en matière de droit foncier.* » Pour l'heure, l'objectif de développement durable numéro 5 (voir bit.ly/ODD5C) d'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être atteint. Et les choses vont aller de mal en pis avec le changement climatique, estime Fanny Benedetti : « *Les femmes risqueront de tomber dans la précarité absolue en cas de crise alimentaire.* » ■



Le Rapport statistique sur l'état de la pauvreté en France – 2023

Cette année, le Secours Catholique décide de consacrer son rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans le pays aux formes multiples de précarité qui affectent les femmes, à différentes étapes de leur vie. Se basant sur les chiffres de fréquentation dans ses accueils, l'association observe une augmentation de la part des femmes parmi le public accompagné, notamment des mères isolées et des personnes en situation irrégulière.

À retrouver sur www.secours-catholique.org.

Le genre du capital, de Sibylle Gollac et Céline Bessière, La Découverte Poche, 2022.

À LIRE SUR LE WEB



"Un boulot de dingue"

Dans ce rapport, le Secours Catholique et l'association Aequitaz démontent l'idée selon laquelle les personnes exclues de l'emploi seraient inactives. Les deux associations démontrent au contraire que celles-ci sont souvent engagées auprès de leurs proches, dans leur quartier ou dans leur ville. Un travail gratuit non reconnu par la société aujourd'hui car il est réalisé "hors emploi". //bit.ly/480PS18

"Le coût d'être mère"

Note de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Fondation des femmes, juin 2023, //bit.ly/3rJyCgA.

"Pauvreté au travail : les femmes en première ligne"

Rapport de l'ONG Oxfam France sur la situation des travailleuses pauvres, décembre 2018

À VOIR

"État social au défi de l'inégalité des femmes et des hommes"

Conférence d'Hélène Périvier, économiste à l'OFCE, enregistrée le 13 mai 2019 à l'ENS Lyon, //bit.ly/3F9djrM.

À plein temps

Un long-métrage d'Éric Gravel avec Laure Calamy. Le film raconte les déboires d'une mère isolée, à la recherche d'un emploi qui corresponde à ses aspirations.